



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 15 au 19 juin 2020

Tunisie :

- Le chef du gouvernement, M. Elyes Fakhfakh, a estimé que la récession serait d'au moins -4,3% en 2020, et a exprimé la volonté de ne plus avoir recours à l'endettement extérieur ; la Banque mondiale a approuvé un appui budgétaire de 175 M USD pour la Tunisie.
- Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le taux de croissance économique chutera de -4,4% en 2020, l'investissement global diminuera de -4,9%, et le taux de chômage passera de 15% actuellement à 21,6% en 2020.
- Trois entreprises françaises ont été retenues pour un appel à projets solaires photovoltaïques du Ministère de l'énergie ; une annexe au contrat d'achat et de vente de gaz naturel auprès de la Compagnie algérienne des hydrocarbures a été signée.
- L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté un projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire.

Libye :

- La Turquie a annoncé la construction de 2 centrales électriques en Libye, et le début d'opérations de forage de pétrole dans les eaux libyennes dans 3 mois ; une délégation turque en Libye a discuté du retour des entreprises turques dans le pays ; le Grand Mufti de Libye a émis une fatwa interdisant l'achat de biens des Émirats arabes unis, de Jordanie et d'Égypte, et a exhorté à importer des biens de Turquie.
- Le Conseil présidentiel (CP) a annoncé le 17 juin 2020 la prolongation du couvre-feu de 10 jours (de 18h à 6h), avec un couvre-feu total les vendredis et samedis à l'Ouest du pays, et la prolongation du couvre-feu total dans le Sud.
- Le tribunal de Bruxelles a ordonné le maintien d'actifs gelés du fonds souverain libyen LIA dans les comptes de la banque Euroclear.

TUNISIE

- Le chef du gouvernement, M. Elyes Fakhfakh, a estimé que la récession serait d'au moins -4,3% en 2020, et a exprimé la volonté de ne plus avoir recours à l'endettement extérieur ; la Banque mondiale a approuvé un appui budgétaire de 175 M USD pour la Tunisie.

Alors que 1 132 cas de contamination au coronavirus et 50 décès ont été confirmés en Tunisie au 16 juin 2020 selon le ministère de la Santé, le chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh a déclaré lors d'une interview le 14 juin 2020 que « la récession sera de -4,3% et il est probable que cela s'aggrave car la croissance ralentit aussi dans les pays avec lesquels nous traitons ». L'Etat aurait dépensé à minima 550 M TND pour faire face à la crise du coronavirus. Il convient cependant d'ajouter à cette somme les aides étatiques aux entreprises. Il a également indiqué s'opposer à un endettement extérieur supplémentaire, le justifiant ainsi : « nous avons bouclé nos besoins déjà programmés, dont nous avons reçu une partie et recevrons d'autres. Il n'est plus question d'en rajouter. Le pays est endetté à hauteur de 60% (NB : dette de l'Etat vis-à-vis de l'étranger), il est hypothéqué à l'étranger et sa cotation est des plus faibles ». M. Fakhfakh a indiqué que l'Etat doit rembourser 8 Mds TND à ses fournisseurs, dont 2,5 Mds TND cette année, et que son équipe ferait tout pour s'acquitter de la dette progressivement. Il a annoncé que le gouvernement pourrait envisager une réduction des salaires publics : « La gouvernance et la bonne gestion sont de rigueur ; si les caisses sociales restent dans la situation actuelle, les retraites ne pourront plus être payées dans leur totalité et les salaires du public seront réduits ». Par ailleurs, le ministre des Finances M. Nizar Yaiche a déclaré le 13 juin 2020 que deux lois de finances complémentaires seraient probablement promulguées en 2020, et que la 1^{ère} ne devrait pas contenir de nouvelles mesures fiscales, à l'exception du taux de 2% relatif au secteur bancaire et financier. Il a déclaré que « L'Etat opte désormais, à partir de l'année prochaine pour la réduction de la pression fiscale. » Le ministre a annoncé que la masse salariale a atteint actuellement 19 Mds TND, et a rappelé le nombre élevé des fonctionnaires dans le secteur public (630 000 employés). Enfin, il a déclaré qu'après l'évaluation des derniers emprunts contractés auprès du FMI, il a été convenu de lancer un autre programme plus conforme à la vision du nouveau gouvernement. D'autre part, la présidence du gouvernement a annoncé le 12 mai 2020, que les Tunisiens revenus de l'étranger et les touristes entrant en Tunisie devront présenter un test PCR effectué dans le pays de départ, datant de moins de 72 heures avant le vol. Afin de remédier aux retombées économiques de la crise sanitaire, la Banque mondiale a [approuvé le 12 juin 2020](#) un appui budgétaire à la Tunisie de 175 M USD, qui s'inscrit dans le cadre d'un programme de soutien international coordonné compris entre 600 et 700 M USD en 2020 visant à aider la Tunisie à gérer la crise sanitaire. Cette matrice comprend des contributions de la Banque mondiale, de la Banque de développement allemande (KfW), de l'Agence française de développement (AFD), de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et de la Banque africaine de développement (BAD).

- Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le taux de croissance économique chutera de -4,4% en 2020, l'investissement global diminuera de -4,9%, et le taux de chômage passera de 15% actuellement à 21,6% en 2020.

Une conférence a eu lieu le 17 juin 2020 pour présenter les résultats de l'étude intitulée « Impact de la pandémie du COVID-19 sur l'économie tunisienne pour l'année 2020 », réalisée conjointement par le PNUD et le ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI). Selon l'étude, le taux de croissance économique chutera de -4,4% en 2020, l'investissement global diminuera de -4,9%, et les exportations et les importations se contracteront respectivement de -8,0% et -9,6%. Le confinement et la baisse de la production risquent d'engendrer une hausse du taux de chômage à 21,6% de la population active en 2020, contre 15% actuellement, soit près de 274 500 nouveaux chômeurs en 2020. Par ailleurs, le taux de pauvreté passerait de 15,2% à 19,2%, soit 475 000 Tunisiens supplémentaires en-dessous du seuil de pauvreté, et la consommation des ménages diminuerait de -8%. Les secteurs les plus affectés par la crise en 2020, en termes de chiffre d'affaires, seraient les industries non manufacturières (-29%), le tourisme (-23%), le transport (-19,6%) et le textile (-17,7%). Dans ce contexte, l'étude propose un ensemble d'interventions à court et à long termes, comme la mobilisation de fonds auprès de la diaspora, un soutien aux ménages vulnérables non-propriétaires d'un logement et aux étudiants boursiers issus de familles aux revenus faibles, le développement des régions intérieures, la réduction des inégalités en termes d'accès à la technologie, ou encore la formalisation du secteur informel.

- Trois entreprises françaises ont été retenues pour un appel à projets solaires photovoltaïques du Ministère de l'énergie ; une annexe au contrat d'achat et de vente de gaz naturel auprès de la Compagnie algérienne des hydrocarbures a été signée.

La commission technique de production indépendante privée d'électricité à partir des énergies renouvelables (CTER) du Ministère de l'énergie, des mines et de la transition énergétique a publié la liste des projets retenus dans le cadre du 3^{ème} tour des appels à projets solaires, qui avait été lancé en juillet 2019. Portant sur une capacité installée de 70 MW, cet appel à projet a abouti à la sélection de 6 projets de 10 MW, dont 3 attribués à des entreprises françaises : Akuo Energy, Ecodelta et Quadran International. 10 autres projets sélectionnés portent chacun sur 1 MW. En parallèle, le Ministère de l'Energie, des Mines et de la Transition Énergétique a annoncé la signature, entre la Société Tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) et la Compagnie algérienne des hydrocarbures (Sonatrach), d'une annexe au contrat d'achat et de vente de gaz

naturel signé en 1997. Elle prévoit le renouvellement du contrat de vente existant pour 8 ans jusqu'en 2027, avec la possibilité de le prolonger 2 ans. Elle permet d'augmenter de +20% le volume de gaz fourni à partir de 2025. Pour rappel, le déficit énergétique tunisien représente 40% du déficit commercial. Afin de réduire ce déficit et de respecter ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris, la Tunisie a pour ambition de porter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 30% d'ici 2030. Elle mise pour cela sur l'implication du secteur privé, à qui sont ouverts deux types de projets : les appels à projets, de capacités limitées, et les concessions, de plus grandes tailles, et qui ont déjà abouti à la sélection de 3 consortiums, dont un franco-marocain impliquant l'entreprise ENGIE, pour la production de 500 MW dans l'énergie solaire.

- *L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté un projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire.*

L'ARP a adopté en séance plénière le 17 juin 2020, le projet de loi portant sur l'économie sociale et solidaire (ESS) à 131 voix favorables, une abstention et sans opposition. L'ESS avait été retenue dans le 13^{ème} Plan de développement quinquennal (2016-2020) parmi les trois composantes du nouveau modèle de développement, aux côtés de l'économie verte et de l'économie numérique. Toutefois, le texte n'a été déposé à l'ARP qu'en décembre 2019. Elaborée en partenariat entre le gouvernement et la société civile (syndicats, patronat et autres organisations non gouvernementales), cette loi confère un cadre légal aux entreprises et institutions financières labélisées ESS, notamment les coopératives, les sociétés mutuelles de service agricoles, les groupements de développement agricole, les institutions de microfinance et les sociétés coopératives d'assurance. Elle vise à faciliter l'accès de ces entités à des financements ciblés. Elle prévoit par ailleurs la création d'une « Instance tunisienne d'économie sociale et solidaire ». Selon M. Fethi Belhaj, Ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi, le secteur de l'ESS dispose d'un potentiel de création de 200 000 emplois et pourrait contribuer à 10% du PIB.

LIBYE

- *La Turquie a annoncé la construction de 2 centrales électriques en Libye, et le début d'opérations de forage de pétrole dans les eaux libyennes dans 3 mois ; une délégation turque en Libye a discuté du retour des entreprises turques dans le pays ; le Grand Mufti de Libye a émis une fatwa interdisant l'achat de biens des Émirats arabes unis, de Jordanie et d'Égypte, et a exhorté à importer des biens de Turquie.*

Le ministre turc de l'Énergie, M. Fatih Donmez, a déclaré le 14 juin 2020 que le chef du Conseil présidentiel (CP) M. Fayez Al-Sarraj et le président turc M. Recep Tayyip Erdogan ont discuté de la coopération dans le forage pétrolier et gazier lors de la récente visite de M. Al-Sarraj à Ankara le 4 juin 2020. M. Donmez a déclaré qu'Ankara travaillait à la mise en place de deux centrales électriques en Libye et que la compagnie pétrolière nationale libyenne (*National Oil Corporation - NOC*) commencerait dans 3 mois les opérations de forage de pétrole dans certaines parties de la Méditerranée, conformément au protocole d'accord de novembre 2019 entre la Turquie et le Gouvernement d'union nationale (GUN). Il a ajouté que la Turquie doit attendre 3 mois pour commencer à forer près des eaux libyennes en raison des procédures légales. De plus, une délégation turque s'est rendue à Tripoli le 17 juin 2020 pour renforcer les relations entre les deux gouvernements, et a rencontré notamment M. Al-Sarraj. La réunion aurait notamment abordé le retour des entreprises turques pour achever leurs travaux en Libye, en plus des mécanismes de coopération et d'intégration dans les domaines de l'investissement, des infrastructures et du pétrole. Par ailleurs, le Grand Mufti de Libye Sheikh Al-Sadiq Al-Gharyani a émis le 12 juin 2020 une fatwa interdisant l'achat de biens des Émirats arabes unis (EAU), de la Jordanie et de l'Égypte, considérant que chaque dollar payé à ces pays « est une balle dans la poitrine de nos fils ». Au lieu de cela, le Grand Mufti a exhorté le ministère de l'Économie et les commerçants à importer des marchandises de Turquie pour avoir soutenu le peuple libyen dans sa crise. Plus tôt, il avait appelé le gouvernement à rompre les liens avec les EAU, l'Égypte, l'Arabie saoudite et la France, des pays qu'il accusait de soutenir la guerre du maréchal Haftar contre Tripoli. Enfin, la présidence française a dénoncé le 14 juin 2020 l'interventionnisme « inacceptable » d'Ankara, et le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères M. Jean-Yves Le Drian a condamné le 15 juin 2020 « le soutien militaire croissant » de la Turquie au GUN en « violation directe de l'embargo des Nations unies ». Le ministère turc des Affaires étrangères exprimé le 16 juin 2020 son rejet des déclarations de M. Le Drian concernant le rôle d'Ankara en Libye, et a déclaré que « le soutien que la France apporte à Haftar alimente la crise libyenne », et qu'il est contraire aux résolutions du Conseil de sécurité. Il a ajouté : « Alors que notre pays est aux côtés du gouvernement légitime, la France est aux côtés du coup d'État et d'une personne illégitime, comme l'ont confirmé les Nations Unies et l'OTAN ». De plus, le ministère français des armées a déclaré le 17 juin 2020 qu'un navire français participant à une mission de l'OTAN en Méditerranée a récemment fait l'objet d'une manœuvre « extrêmement agressive » de la part de frégates turques, précisant que les frégates turques ont illuminé le navire « à trois reprises avec leur radar de conduite de tir ». Le secrétaire général de l'OTAN a annoncé le 18 juin 2020 l'ouverture d'une enquête sur cet incident.

- *Le Conseil présidentiel (CP) a annoncé le 17 juin 2020 la prolongation du couvre-feu de 10 jours (de 18h à 6h), avec un couvre-feu total les vendredis et samedis à l'Ouest du pays, et la prolongation du couvre-feu total dans le Sud.*

510 cas de contamination au Covid-19 et 10 décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies (NCDC) en Libye au 17 juin 2020 (dont 224 cas à Sebha dans le Sud de la Libye), soit une hausse de cas confirmés de +35% en une semaine. En conséquence, le CP a annoncé le 17 juin 2020 la prolongation du couvre-feu de 10 jours (de 18h à 6h), avec un couvre-feu total les vendredis et samedis dans l'Ouest libyen, et la prolongation du couvre-feu total dans le Sud. Le décret stipule également une interdiction de déplacement entre les villes, la prolongation de la fermeture des mosquées et de l'interdiction des rassemblements. De plus, le GUN a annoncé la prolongation de l'interdiction des vols et de la fermeture de tous les aéroports libyens pour une période de 10 jours à partir du 17 juin 2020.

- *Le tribunal de Bruxelles a ordonné le maintien d'actifs gelés du fonds souverain libyen LIA dans les comptes de la banque Euroclear.*

Le tribunal de Bruxelles a ordonné le 11 juin 2020 que les actifs gelés détenus par le fonds souverain libyen *Libyan Investment Authority (LIA)* ne soient pas transférés en dehors des comptes Euroclear, après avoir imposé une saisie conservatoire sur ces actifs. L'arrêt stipule que ces actifs, qui s'élèvent à 15 Mds USD, ne doivent donc pas être transférés sur d'autres comptes sous le contrôle de la justice belge, une décision que la LIA a considérée comme une « victoire judiciaire ». La LIA a réaffirmé qu'elle poursuivrait sa stratégie de protection de ses actifs, de l'indépendance de sa personnalité juridique et de ses intérêts vis-à-vis du gouvernement libyen, confirmant son plein attachement aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Pour rappel, afin d'éviter les détournements de fonds suite à la 1^{ère} guerre civile libyenne de 2011, et conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies (ONU) n°1970 du 26 février 2011, et n°1973 du 17 mars 2011, les fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques se trouvant sur le territoire des États membres de l'ONU, qui sont détenus ou contrôlés, directement ou indirectement par la LIA au 16 septembre 2011, ont été gelés. Les intérêts, et autres revenus ou paiements sur ces actifs gelés, qui ont été générés après le 16 septembre 2011, sont également gelés. En revanche, ces actifs, ainsi que les intérêts, et autres revenus ou paiements sur ces actifs, ne sont pas gelés s'ils sont localisés en Libye ou ont été acquis après le 16 septembre 2011. 14 Mds USD de fonds souverains libyens gérés par des banques belges ont été gelés en 2011 suite au rapport de l'ONU, dont 13 Mds USD gérés par Euroclear.